



## Les arrêtés préfectoraux de protection : une mesure d'accompagnement aux mesures compensatoires

Le déroulement de la séquence ERc peut s'assortir de mesures d'accompagnement. Mesures ne pouvant se rattacher ni à l'évitement, ni à la réduction, ni à la compensation, elles visent à « améliorer l'efficacité ou donner des garanties supplémentaires de succès environnemental aux mesures compensatoires » (Évaluation environnementale - Guide d'aide à la définition des mesures ERc. Commissariat général au développement durable. 2018).

Les arrêtés préfectoraux de protection, outil de protection réglementaire, peuvent ainsi être mis en place au titre de mesures d'accompagnement afin, par exemple, de consolider des mesures compensatoires.

DREAL : la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la Cohésion des territoires. Placée sous l'autorité du préfet de région, elle pilote les politiques de développement durable ainsi que celles du logement et de la ville.

<https://tinyurl.com/ERC-DREAL-PNB>

Lundi 25 à 15h

Mini-conférence

Pérennisation des  
mesures

Pérennité

Outil réglementaire

Mesure compensatoire

Mesure

d'accompagnement

Intervenant(s) : **Valérie  
RAEVEL**

DREAL Hauts-de-  
France, Service Eau et  
Nature

